Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 90 (1945)

Heft: 2

Artikel: Les péripéties d'une invention : le colonel fédéral Edouard Burnand et

l'histoire du fusil Prélaz-Burnand

Autor: Burnand, René

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-342263

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les péripéties d'une invention

Le Colonel fédéral Edouard Burnand et l'histoire du fusil Prélaz-Burnand ¹

Les vieux Moudonnois se souviennent du colonel Edouard Burnand. Je pense qu'on ne pouvait guère l'oublier après l'avoir rencontré. De petite taille, avec sa barbiche à l'impériale, il avait l'allure martiale autant et davantage que tous les « colonaux » de notre armée de milices.

Mais il n'était pas militaire à la façon des culottes de peau moquées par les humoristes de tous les temps. Ce soldat avait failli devenir un artiste. Son âme était celle d'un poète. Son autorité, réelle, s'allégeait d'une franchise d'allure, d'une vivacité d'esprit, d'une gaieté, qui rendaient son commerce fort séduisant, et pénétraient aussi de charme sa correspondance.

Avec son frère Charles Burnand, le notaire, qu'on appelait à Moudon le commandant, ils formaient une paire d'originaux dont la conversation ni les gestes, ni les actes, ne manquaient de saveur.

Quelle fut au juste la profession d'Edouard Burnand? Il est malaisé de la définir d'un mot. Il essaya de beaucoup de choses. Né en 1814 au château de Billens, propriété de son père, le préfet Charles Burnand, il fit ses classes au collège de Moudon. Mais il n'avait à aucun degré ni goûts provinciaux ni visées bourgeoises. Il se savait descendant d'une famille qui avait compté nombre d'officiers au service étranger, en

¹ Communication à l'Association du Vieux-Moudon (octobre 1944).

France, aux Pays-Bas, en Angleterre et jusqu'en Amérique, et rêvait de suivre leur exemple. Sans être ambitieux au sens péjoratif de ce terme, il voyait grand et sentait fermenter en



E Burnand

lui des capacités qui pourraient à l'occasion lui ouvrir un champ d'activité plus vaste que sa modeste cité natale. Peutêtre espérait-il aussi faire fortune. Son père, prudent et sédentaire, lui déconseilla la carrière des arts, qui séduisait le jeune homme, et décida qu'il serait forestier. On l'expédia à Gottstatt, près Nidau, pour qu'il y apprît l'agriculture et l'allemand. Après quoi il fit des stages de sylviculture à Aigle d'abord, puis à Bayreuth chez un M. de Greyerz.

Rentré à Moudon, il fut nommé inspecteur forestier de l'arrondissement du Nord. Il jouissait en artiste de ses tournées dans nos campagnes et dans les belles forêts du plateau vaudois. On l'entendit encore balbutier sur son lit de mort, à 78 ans, des mots évocateurs tels que ceux-ci :

« Je m'en suis donné, de la nature, quand j'étais seul dans les grands bois » ; ou encore : « Je suis dans un bien joli pays ; il y a une masse de petits arbres fruitiers. »

Les concitoyens d'Ed. Burnand lui confièrent en 1839 le mandat de député au Grand Conseil en même temps qu'à Jules Dutoit. Il obtint 112 voix moudonnoises. Il avait 25 ans. « Malgré sa jeunesse, écrivait une de ses tantes, il sent l'importance de son mandat et en remplira, chacun se plaît à l'espérer, tous les devoirs consciencieusement et religieusement. » Il resta député six années, jusqu'à la révolution de 1845. Il n'avait pas cédé à la voix enjôleuse d'Henri Druey, qui se trouvait être son parent par alliance et le pressait d'adhérer aux « idées nouvelles ».

Il faut croire que l'activité d'Edouard Burnand dans le domaine administratif, politique et forestier ne suffisait ni à lui assurer les ressources nécessaires ni à satisfaire son esprit entreprenant, car à la même époque, c'est-à-dire vers 1840, nous le voyons associé à une entreprise industrielle locale.

« Par association de trois jeunes Meldunois ¹ — MM. Edouard Burnand de Sépey, Henri Burnand, de Champmartin et Jules Dutoit-Wyttenbach — M. Emile Châtelanat (qui devait devenir beau-frère d'Edouard Burnand) établit à Moudon une grande fabrique de féculerie et amidonnerie. On acheta le Moulin de Vaux avec ses terrains attenants rière

 $^{^{\}rm 1}$ Citation du livre de famille de la famille Châtelanat, obligeamment communiqué par $M^{\rm me}$ DuPasquier-Châtelanat.

Moudon affrontant l'origine de la Mérine. Huitante ouvriers y édifièrent un bon et grand bâtiment de construction évaluée 40 000 livres (argent de France 58 000 livres). Un bouquet surmonté d'une pomme de terre monstre couronna l'édifice. Un directeur assisté de vingt ouvriers se mit à l'œuvre ; les machines, de très belle facture, venaient de Paris. »

Nous ne savons quels furent les succès ni l'avenir de cette entreprise, qui ne paraît avoir prospéré ni très fort ni très longtemps.

Nous verrons Edouard Burnand louer quelques années plus tard le château de Carrouge, qui appartenait alors à son cousin Adolphe Burnand (du Villaret), syndic de Moudon et premier directeur de la Banque cantonale vaudoise. Il y installa une fabrique de cigares. Le vieux Rochefort fut également aménagé en vue de cette industrie.

Vous le voyez, la carrière civile d'Ed. Burnand fut marquée, jusque vers sa quarantième année, par beaucoup de velléités, beaucoup de tentatives diverses. On devine en lui on ne sait quelle fièvre qui le tourmente. Propriétaire de Seppey, il trouve dans les soins de son jardin, dans ses intérêts familiaux (il est marié et père de trois fils) des satisfactions et des joies, mais l'inconstance même, la multiplicité de ses entreprises semblent indiquer qu'il rêve à quelque chose de plus vaste, de plus réellement conforme à ses goûts héréditaires.

Forestier, député, industriel, c'est dans l'armée qu'Ed. Burnand devait se réaliser pleinement.

Il fut dès sa jeunesse un fervent serviteur des milices vaudoises. Lieutenant d'artillerie à 22 ans, dans la batterie de campagne 6, il participa à la levée de troupes motivée par le conflit dont la Suisse avait été menacée par suite du refus des autorités fédérales de livrer à la France le prince Louis Bonaparte, l'« artilleur thurgovien » comme l'appelaient les chansons militaires de l'époque. Nous avons publié naguère dans le Bulletin du Vieux-Moudon les amusantes lettres

d'Edouard Burnand narrant cette équipée guerrière. Voici quelques fragments inédits d'un autre récit qu'il en a laissé.

Octobre 1838. — Le général Aymard, commandant de l'armée de Lyon, a traité les Suisses de turbulents voisins. C'est que la Suisse refusait de livrer le prince Napoléon, après la tentative de Strasbourg. La Diète se décida à résister. Vaud commence par déménager son arsenal, trop exposé à Morges, et expédie tout son matériel à Moudon. C'était émouvant, ces longues files de voitures de guerre descendant dans la vallée par la route de Lausanne; les femmes pleuraient, les jeunes gens étaient dans la jubilation. On forme le parc sur la place d'armes. On établit une garde à la douane. Je suis officier de garde, jeune second sous-lieutenant de la batterie 6, Yverdon, capitaine de Cérenville. Dans ce temps-là les seconds sous-lieutenants n'étaient pas montés! J'en gémissais, car la batterie devait partir le surlendemain, moi, à pied.

Mais voici qu'arrive mon brevet de premier sous-lieutenant. Vite, il faut se procurer un cheval. Je m'équipe. Je choisis une des fortes juments grises de M. Tissot, bonne poulinière ne connaissant rien à la bride. Puis un beau matin nous partons, mon capitaine et moi, pour Yverdon. Lui pas gai, il attendait les couches de sa femme (sœur d'Ed. Burnand). Moi ravi. Une campagne! à cheval. Je suis content comme Bacchus sur son tonneau. ... A Rolle, nous manœuvrons beaucoup, en attendant les manœuvres sérieuses contre le général Aymard. Les gens prudents pensent que nous pourrions bien être écrasés. Quelle idée!

La campagne fut de courte durée. Ed. Burnand termine son récit par ces mots : « C'est après cette campagne que vint au jour ce passage extrait des registres d'une Municipalité : « Payé : à X. 6 francs pour être allé retourner les Français. »

Ed. Burnand devait peu à peu laisser s'amenuiser ses activités civiles et consacrer une place de plus en plus importante, envahissante même, à la carrière des armes.

Devait-elle être de nature à combler ses désirs et ses ambitions ? Il l'espérait obscurément, mais les observateurs de sa carrière en doutaient, à vrai dire. Nous trouvons sous la plume de son cousin le baron de Pont-Wullyamoz qui, de Vienne, suivait avec sollicitude la carrière de ses parents de Suisse, ces lignes désabusées (octobre 1833) :

Quant à Edouard, je ne savais pas qu'il eût le projet d'embrasser la carrière militaire, qui n'en est pas une en Suisse, surtout depuis que les services étrangers ont cessé, à l'exception de ceux de Naples et de Rome. Vous me direz que le métier des armes est toujours utile pour défendre sa patrie ; cela est vrai lorsque le pays a des chances d'être envahi ; mais à moins d'avoir des velléités de se faire conquérante (hypothèse que le bon sens helvétique repoussera certainement) je ne vois pas pour la Suisse une occasion de tirer l'épée. Notre cher Edouard sera donc un officier de mérite, mais pour faire valoir son talent, il sera réduit à aller l'exercer en pays étranger.

Alphonse de Pont se trompait dans ses pronostics, bien qu'il fût l'intime collaborateur d'un diplomate retors et clairvoyant, le prince de Metternich.

Faute de servir dans les armées des grands pays voisins, c'est avec ardeur, brûlé d'un vrai feu sacré, que le jeune lieutenant poursuit sa carrière militaire.

1847. La guerre du Sonderbund lui fournit l'occasion tant espérée de faire campagne et de s'y distinguer. En dix années, il a franchi les échelons qui séparent le grade de sous-lieutenant de celui de major. A 33 ans le voici titulaire de ce grade, attaché à l'état-major fédéral d'artillerie. On l'attribue à la division du colonel Denzler. Il assiste à la capitulation de Fribourg, au combat de Gislikon, à la reddition de Lucerne. La Suisse orientale pacifiée, il part pour le Valais avec la division Rilliet. On trouve l'écho de son intérêt passionné, de sa bravoure, de ses qualités militaires, dans les notes qu'il a laissées sur cette campagne 1, ainsi que dans nombre de lettres à sa femme, que nous voudrions pouvoir citer ici. Mais cette digression nous éloignerait trop, décidément, du sujet que nous avons annoncé.

Disons cependant encore, pour donner un aperçu complet

¹ Numéros de juin, juillet, août 1924 de la Revue historique vaudoise.

sur la carrière militaire d'Ed. Burnand, qu'il fut mêlé à d'autres épisodes importants de notre vie nationale.

En 1853, quand éclata le fameux conflit avec l'Autriche à propos de la présence au Tessin des réfugiés politiques lombards accusés d'avoir fomenté l'échauffourée de Milan, le major Burnand accompagna à Lugano, en qualité d'adjudant, le colonel Bourgeois de Corcelettes, nommé commissaire fédéral pour la surveillance de la frontière fermée par le blocus autrichien. Il a laissé de cette mission une narration curieuse et très vivante qui mériterait aussi, pensons-nous, la publication.

En 1857, Burnand fit partie des levées ordonnées à l'occasion du conflit neuchâtelois.

En 1859 nous le trouvons lieutenant-colonel dans l'étatmajor du colonel Bontemps, à la tête des troupes d'occupation de la frontière tessinoise pendant la guerre de Magenta et de Solférino.

En 1860, nommé colonel d'artillerie, il assume le commandement de la division d'artillerie de réserve.

En 1870, jugeant sa carrière terminée, (il est âgé de 56 ans) il donne sa démission. Mais presque immédiatement la guerre franco-allemande l'oblige à reprendre du service. Son ami le colonel Herzog ayant été nommé général, le colonel fédéral Ed. Burnand le remplace comme chef de l'artillerie au grand état-major.

1871. Il est chargé par M. Joly, syndic de Moudon, d'organiser la ville en vue de l'arrivée imminente des malheureux fugitifs de l'armée de l'Est, les fameux Bourbaki. Je voudrais pouvoir citer ici les pages de souvenirs, pathétiques, qu'il a rédigées sur ce sujet, qui redevient d'actualité. Il cite entre autres ce mot d'un menuisier moudonnois avisé, qui, voyant ce navrant défilé, présenta en ces termes ses offres de service au commandant de place :

— S'il en vient des morts, je veux assez faire les bières — pour 5 francs...

Le colonel termina sa carrière à 60 ans, en 1874, comme chef de corps de l'artillerie vaudoise. Il resta, bien que redevenu civil, président, puis président d'honneur de la Société vaudoise des Armes spéciales.

Voici quels étaient, de la plume d'Ed. Burnand, les principes qu'il s'était donnés à lui-même touchant les devoirs du chef. Il les avait dans toute sa carrière militaire strictement appliqués : Première condition pour conduire les hommes, agir avec résolution ; leur tenir un langage décidé ; ne paraître, à aucun moment, douter ni d'eux ni de soi, ni de la fortune. Ne pas leur parler de retraite possible. Dire « allons » et non « allez ». Donner l'exemple en tout et partout. Ne rien exiger des autres si on n'en exige pas autant de soi-même.

* *

Telle fut en résumé la carrière d'Edouard Burnand. Tel fut le cadre, un peu changeant, auquel les charges militaires assurèrent une certaine homogénéité. Ed. Burnand représente une personnalité de transition entre l'ancien régime et les temps modernes. Les privilèges des classes qui avaient vécu sur leur terre des dîmes et redevances féodales avaient été abolis par la révolution. Force était à leurs descendants de s'assurer des ressources par des carrières lucratives. On a vu qu'Ed. Burnand s'y essaya, sans grand succès. Mais il ne trouva l'entière utilisation de ses capacités que sous l'uniforme.

Là encore, cependant, il ne se contenta pas de la routine des camps, ni même de l'attrait des campagnes auxquelles il prit part. Il consacra une partie considérable de son activité à la balistique.

Bien qu'artilleur, Ed. Burnand était bon tireur au fusil ainsi qu'à la carabine. La tradition rapporte qu'une certaine année il sortit roi du tir, *ex aequo* avec son fils Eugène, à l'une de nos Abbayes moudonnoises. On ne s'étonnera donc point qu'il ait consacré plusieurs années de sa vie au perfectionnement de notre arme d'infanterie, en réalisant le premier

fusil rayé qui ait été utilisé largement dans nos troupes de milice, le fusil dit Prélaz-Burnand. La genèse de cette arme, sa diffusion en Europe ont donné lieu à des épisodes qui touchent de près à l'histoire militaire et politique du XIXe siècle. Ces épisodes ont été contés par le colonel dans des cahiers spéciaux et dans sa correspondance familiale. Nous les croyons intéressants, et c'est maintenant sur cette laborieuse aventure, parfois palpitante, souvent décevante aussi, que je désire retenir un moment l'attention du lecteur.

Voici en quels termes le colonel en raconte le début :

1855. Perché sur l'impériale de la voiture de Moudon à Vevey, je lie conversation avec le postillon. Il y a toujours quelque chose à apprendre de ces braves gens qui observent beaucoup.

En passant le long du lac de Bret : « Vous voyez bien, me dit le postillon, comme il est long, ce lac. Eh bien l'autre jour, l'armurier Prélaz, de Vevey, avait placé une grande cible là-bas, au bout du marais. Lui-même se tenait sur la route, à l'autre bout du lac. Il y a bien un quart de lieue de distance. Et il tirait, et il touchait.

— Hem, si c'est vrai, c'est intéressant ; car depuis longtemps je fais des essais, je tâtonne pour trouver une balle pouvant remplacer celle de Minié (officier français dont il sera question plus loin).

J'arrive chez Prélaz ; la connaissance est bientôt faite.

- Votre arme est rayée, n'est-ce pas ?
- Non.

En effet, on ne voit pas de rayures.

- Et la balle?
- La voici.

C'est une balle anglaise, pleine, sans évidement. Là-dessus, Prélaz me raconte qu'il vient de faire, à Villeneuve, des essais de tir en présence et sur la demande de M. le baron de Krudener, ministre de Russie en Suisse. C'était pendant l'été de 1855, au plus fort de la guerre de Crimée. Il s'agissait donc de donner à la Russie une arme supérieure à toutes celles de ses adversaires. Tir à 4000 pieds, 1600 pas, 1200 mètres. Résultat superbe.

Introduisons ici une précision, d'après un autre document rédigé par le colonel. Celui-ci travaillait depuis plusieurs mois, c'est-à-dire bien avant de connaître Prélaz, à la transformation du fusil d'infanterie de l'armée suisse. La découverte qu'avait faite de son côté l'armurier de Vevey visait seulement à un perfectionnement de la carabine de stand. Burnand comprit, dès sa première rencontre avec lui, qu'une mise en commun de leurs recherches respectives offrirait un grand intérêt. Il engagea immédiatement Prélaz à assister à la réunion de la Société militaire vaudoise qui devait se tenir à Moudon peu après, exactement le 9 septembre 1855.

Ainsi fut fait. Voici les deux hommes à Moudon. Le colonel continue son récit.

Nous plaçons une cible sur les Esserts, au-dessous du bois à Cache. Prélaz s'installe sur le sentier de Chavannes, au-dessus du Grand Clos. Quelques officiers seulement assistent au tir. Dans ce temps-là, nos officiers se préoccupaient peu de l'efficacité du tir. L'école de bataillon était bien plus importante.

La distance avait été évaluée à vue d'œil. Le vieux Bryois était à la cible comme marqueur. Et Prélaz tirait bien : ses balles portaient.

Les journaux parlèrent de ces essais. La divulgation des beaux résultats obtenus par l'armurier ayant donné de la publicité à ses recherches, des propositions d'étude furent immédiatement formulées par la Russie, par la France et par l'Angleterre. On a vu plus haut que la Russie avait été la première informée, avant même la journée de Moudon, et que Prélaz était déjà en tractations avec des personnalités de ce pays.

Pour comprendre l'attention dont témoignèrent aussitôt les puissances européennes, il est utile de rappeler les circonstances politiques de l'époque. Elles nous reportent en pleine actualité. La guerre de Crimée était à son paroxysme. Napoléon III, alarmé par la pression des Russes sur l'empire ottoman au sujet des détroits, avait donné ordre à la flotte française, le 19 mars 1853, de se rendre dans les eaux de la Grèce. Les flottes combinées de la France et de la Grande-Bretagne se rapprochent des Dardanelles. Joignant l'action diplomatique à la menace militaire, l'empereur Napoléon

invite l'empereur Nicolas de Russie à conclure un armistice avec la Turquie et à retirer ses troupes pour laisser libre cours aux négociations. La Russie refuse. C'est la rupture.

Le 10 avril une alliance est conclue entre la France et l'Angleterre aux fins de soutenir l'empire ottoman contre l'agression slave. Le maréchal de St-Arnaud, général en chef de l'armée d'Orient, quitte Paris et arrive à Constantinople. Une escadre anglo-française jette l'ancre devant Odessa et bombarde la ville. Le 17 octobre 1854, le siège est mis devant Sébastopol, qui est défendue par le général Todleben. L'armée assaillante est commandée par le maréchal Pélissier. Le siège se prolonge durant l'année 1855. Le traité de Paris, qui sanctionnait la chute de la ville et la victoire des Turcs, Anglais et Français associés, devait être signé le 30 mars 1856.

Dans l'histoire de toutes les guerres on voit les belligérants multiplier et intensifier leurs efforts pour obtenir la supériorité des armements. Le conflit actuel nous montre un exemple de cette cruelle surenchère.

L'année 1855, où Prélaz et Burnand divulguent leurs essais, est l'année cruciale de la guerre de Crimée. On ne s'étonnera donc pas de l'intérêt témoigné à leurs recherches par les principales puissances en guerre, d'autant moins que la Suisse n'a jamais cessé d'être considérée comme une nation militaire et bien armée. Le colonel Burnand, mieux informé que le modeste armurier veveysan des circonstances politiques que nous venons de rappeler, voit d'emblée s'ébaucher des possibilités d'une ampleur considérable et exerce une pression sur Prélaz pour l'amener à comprendre que le simple perfectionnement d'une arme de stand n'offrirait nullement les mêmes perspectives que la mise au point d'un nouveau fusil de guerre. Il s'intéresse personnellement avant tout à la forme de la balle, dont Minié s'occupait aussi en France.

Le colonel propose donc à Prélaz de lui remettre une arme d'ordonnance suisse, en le priant de s'attacher à la question du projectile et de lui donner « autant de vent que possible ». Il lui conseille en même temps, dès l'instant (comme on va le voir) que la Russie tardait à donner suite à la première offre, de se tourner sans retard du côté de la France et de partir pour Paris. Il n'est pas inutile de mettre sous les yeux du lecteur les lettres que Prélaz adresse au colonel en réponse à ses avis, ne fût-ce que pour mettre d'emblée en évidence le rôle respectif des deux associés dans l'évolution ultérieure de l'affaire.

Prélaz écrit à Ed. Burnand le 11 octobre une lettre où il mande ce qui suit (nous respectons l'orthographe, plutôt rudimentaire):

Je ne saurait asse mon cher Monsieur vous remercier de tout les bon conseil que vous mavez donné soyez bien persuadé que j'en serai reconnaissant, je vous tiendrai toujours au courant de tout ce qui m'arrive et me recommande toujours pour vos bonnes direction.

Agréez Monsieur l'assurance de ma considération distinguée, votre dévoué serviteur

JOSEPH PRÉLAZ.

L'armurier joint à cette lettre des précisions sur les tractations avec le baron de Krudener, ministre de Russie à Berne :

Ainsi que nous en sommes resté lors de notre entrevue je vient vous faire part des engagements que j'ai pris avec l'ambassadeur Russe. Après lui avoir fait le prix de cent mille francs, il m'a fait promettre par lettre d'attendre trois semaines. Je vous transmets ci bas sa demande qui est par écrit.

Voici le billet du baron de Krudener, copié par Prélaz :

L'intérêt que m'inspire votre système après les expériences que nous avons faites ensemble m'engage à vous prier d'attendre pour en disposer que j'aie écrit à Saint-Pétersbourg et que j'aie la réponse qui ne pourrait tarder longtemps. Tout à vous mon cher Monsieur.

K.

Nouvelle lettre de Prélaz au colonel le 29 octobre 1855.

Comme nous en étions resté j'ai préparé mon passeport pour la France et la Belgique. Je vient vous dire qu'il est prêt mais après avoir mûrement réfléchi je n'ose m'embarquer seul je ne m'entend

pas assez aux affaires je craint de me voir volé. Je n'ai de pensée et de confiance qu'en vous Monsieur qui avez commencé une si belle œuvre à mon égard ne me laissé pas s'il vous plaît au milieu de la route j'attendrai volontier le moment qui vous serait favorable pour m'accompagner. Je n'ai encore reçu aucune nouvelle du Russe c'est mercredi le dernier jour.

... J'attend le fusil dont vous m'avez parlé ce serait le moment de me mettre à l'œuvre. Ecrivez-moi un petit mot à l'égard de ce que je vous demande ne me trouve pas trop indiscret tout ce que je désire c'est de pouvoir vous prouver ma reconnaissance.

Le 1^{er} novembre, Prélaz informe le colonel que le Département militaire fédéral s'intéresse de son côté à l'affaire, et qu'il a reçu d'autre part une lettre du Ministère de la guerre français par laquelle on l'avise qu'il doit s'adresser au ministre pour avoir un laissez-passer pour la France. Il compte ensuite pousser jusqu'à Liége. Il ajoute : « Je conte toujours sur votre bonne protection et soyez persuadé que je ne serai pas ingrat à votre égard. »

Les arguments invoqués par Prélaz paraissent pertinents au colonel. En effet, un homme affligé d'une pareille orthographe n'aurait pu que faire piètre figure dans le monde officiel français. Ed. Burnand accède donc à sa demande et se dispose à l'accompagner à Paris. Mieux que cela : le projet d'une association en bonne et due forme se présente aussitôt devant l'esprit des deux hommes. « Cette idée, écrit le colonel, fut mise généreusement en avant par Prélaz. » D'après la convention, les brevets d'invention devaient être pris, selon les pays qui adopteraient l'idée, soit pour le compte de Joseph Prélaz et Edouard Burnand, soit par Ed. Burnand seul, « en évitation de frais ».

Entre temps, les tractations avec la Russie n'ayant pas abouti, il ne restait plus qu'à se mettre en route — ensemble — pour la France.

(A suivre.)

Cap. René BURNAND.